

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 656 DU 18 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA RÉDACTION VOUS SOUHAITE UNE BONNE SEMAINE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le poisson a confiance en l'eau, et c'est dans l'eau qu'il est cuisiné ».

## PROVERBE SÉNÉGALAIS

Suivez Nous sur }  
facebook

**HONNEUR**

**ET**

**RESPECT**

**POUR NOS RETRAITÉS**

## À LA UNE

### LE DROIT DE LA CONCURRENCE N'A JAMAIS FAIT BAISSER LES PRIX

**VICTORIN LUREL** claironne qu'il faut renforcer la législation existante pour faire disparaître la vie chère . Cette position ne résiste pas à une analyse du droit dont les principaux éléments remontent à 1986 .

Le droit de la concurrence regroupe l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires visant à garantir le respect du principe de la liberté du commerce et de l'industrie au sein d'une économie de libre marché. Cette branche du droit est l'un des fondements du droit communautaire. Il est connu sous l'expression de droit antitrust dans le monde anglo-saxon. Au sens strict du terme le droit de la concurrence désigne essentiellement le droit des pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus de domination), le contrôle des concentrations ainsi que le contrôle des aides d'État. À défaut de pouvoir décréter la concurrence, le rôle du droit de la concurrence est souvent d'obliger les entreprises à se faire concurrence, ou à la subir. La protection des concurrents n'est pas le souci premier du droit de la concurrence; ce qui le préoccupe, en principe, c'est le fonctionnement macro-économique du marché et notamment la recherche de l'efficacité économique. L'efficacité économique est entendue comme « la plus grande satisfaction du consommateur par les producteurs compte tenu de la rareté des ressources globales de la collectivité ». En pratique, et en fonction de la pondération des politiques de concurrence, les règles de droit de la concurrence et plus largement du droit économique ont vocation, concomitamment ou alternativement à autoriser, voir stimuler la concurrence entre les entreprises garantissant : l'accès au marché ; la transparence du marché ; protéger la concurrence existante en sanctionnant la concurrence déloyale ; les pratiques évasives de concurrence ; limiter ou interdire la concurrence dans certains cas : en autorisant certaines entités à échapper à l'application du droit de la concurrence (but exclusivement social, prérogatives de puissance publique...); en concédant provisoirement certains monopoles pour encourager la recherche (propriété intellectuelle des brevets). En France, la doctrine rattache également au droit de la concurrence, le droit des pratiques restrictives de concurrence, inséré au titre IV du Livre IV du Code de commerce ("De la transparence, des pratiques restrictives de concurrence et d'autres pratiques prohibées") ainsi que le droit de la concurrence déloyale, bâti essentiellement sur le fondement du droit commun de la responsabilité civile. Ces deux branches sont parfois qualifiées de "petit droit de la concurrence", par opposition au "grand droit de la concurrence" d'origine communautaire .

Les autorités françaises chargées de faire respecter le droit français de la concurrence sont la DGCCRF, qui dépend du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, et l'Autorité de la concurrence<sup>1</sup>, une autorité indépendante.

Le droit français de la concurrence s'applique « à toutes les activités de production, de distribution et de service, y compris celles qui sont le fait de personnes publiques, notamment dans le cadre de conventions de délégation de service public » (article L.410-1 c.com.). Le droit français de la concurrence prévoit, comme la plupart des droits nationaux de la concurrence, des interdictions portant sur les pratiques d'ententes (art. L. 420-1 du code de commerce) et d'abus de position dominante (article L. 420-2 du code de commerce). Il comprend également un système de contrôle des concentrations.

**L'article L. 420-1** du code de commerce dispose : « sont prohibées même par l'intermédiaire direct ou indirect d'une société du groupe implantée hors de France, lorsqu'elles ont pour objet ou peuvent avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, les actions concertées, conventions, ententes expresses ou tacites ou coalitions, notamment lorsqu'elles tendent à : 1° Limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ; 2° Faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; 3° Limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; 4° Répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ».

**L'article L.420-2** du code de commerce dispose : « est prohibée, dans les conditions prévues à l'article L.420-1, l'exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises d'une position dominante sur le marché intérieur ou une partie substantielle de celui-ci. Ces abus peuvent notamment consister en refus de vente, en ventes liées ou en conditions de vente discriminatoires ainsi que dans la rupture de relations commerciales établies, au seul motif que le partenaire refuse de se soumettre à des conditions commerciales injustifiées ». Sur le plan de la méthodologie, l'analyse d'une infraction potentielle suppose d'abord la définition du ou des marchés pertinents, la caractérisation d'une position dominante et enfin l'appréciation de l'existence d'un abus.

**La loi prévoit le Contrôle des concentrations.** En droit français, une opération de concentration est réalisée dans les trois situations suivantes (article L. 430-1 c.com) : la fusion de deux entreprises auparavant indépendantes ; l'acquisition par une ou plusieurs entreprises du contrôle de l'ensemble ou de parties d'une ou plusieurs autres entreprises ; la

création d'une entreprise commune accomplissant de manière durable les fonctions d'une entité économique autonome (entreprise commune dite « de plein exercice »). Les concentrations soumises à l'obligation de notification sont celles qui atteignent les seuils de compétence suivants (article L.430-2 c.com) : le chiffre d'affaires total mondial hors taxes de l'ensemble des entreprises ou groupes des personnes physiques ou morales parties à la concentration est supérieur à 150 millions d'euros ; et le chiffre d'affaires total hors taxes réalisé en France par deux au moins des entreprises ou groupes des personnes physiques ou morales concernés est supérieur à 50 millions d'euros (malgré l'ambiguïté du texte, il faut prendre en compte le chiffre d'affaires réalisé individuellement par chacune des parties); et l'opération n'entre pas dans le champ d'application du contrôle communautaire des concentrations relevant de la Commission Européenne (sauf dans certaines situations exceptionnelles ou le gouvernement français demande un renvoi du dossier par la Commission européenne).

**Malgré toutes ces interdictions , les prix ont continué à augmenter . En réalité c'est la politique d'encouragement de la concurrence qui pose problème.**

## LA RÉDACTION



## AFFAIRES NATIONALES

### POLITIQUE

#### LA FEUILLE DE ROUTE GOUVERNEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

La Conférence environnementale devient, depuis l'automne 2012, le rendez-vous annuel des différents acteurs engagés en France pour la préservation et l'amélioration de l'environnement (c'est-à-dire l'Etat, les ONG, les syndicats, les élus locaux et parlementaires). La première s'est déroulée à la mi-septembre 2012. Elle permet d'engager la transition énergétique indispensable pour que "la France se prépare aux évolutions considérables qui l'attendent", et ouvrira des chantiers sur plusieurs thématiques essentielles, comme la biodiversité. A cet effet, les participants sont chargés :

d'identifier les moyens et actions permettant à la France d'engager sa transition énergétique tout en préservant la biodiversité ;

d'ouvrir une concertation sur plusieurs chantiers, notamment sur la fiscalité écologique, le lien entre la santé et l'environnement et la nouvelle gouvernance écologique ;

de fixer les objectifs dans chacun des domaines abordés, l'agenda et les moyens pour les atteindre ;

de définir les indicateurs nécessaires pour permettre d'évaluer les progrès réalisés et les modalités d'un dialogue décentralisé ;

d'établir la méthode du grand débat national sur la transition énergétique, qui contribuera à l'élaboration en 2013 d'un projet de loi de programmation ;

d'arrêter la méthode et les objectifs des débats sur la biodiversité qui pourraient déboucher sur une loi-cadre en 2013.

Prenant la suite du Grenelle de l'environnement - qui a marqué de 2007 à 2011, le quinquennat de Nicolas Sarkozy - la Conférence environnementale partage les mêmes ambitions : permettre à la France d'engager sa mutation vers un nouveau modèle de développement durable, dans des domaines aussi variés que le logement, les énergies, la consommation, les transports, etc. La première Conférence environnementale s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012. Ensuite, elle aura lieu une fois par an et associera les différents acteurs à la réflexion et aux décisions. Pour faciliter la transition avec les initiatives prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Premier ministre a rencontré le 24 juillet 2012, les organisations non gouvernementales engagées dans le suivi du Grenelle.

Conformément au programme Présidentiel de François Hollande, la Conférence est notamment chargée de proposer des mesures dans les domaines suivants :

Coût de l'énergie : garantir la diversification des sources d'énergie avec la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% à 50% à l'horizon 2025, mais aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France (fermeture de la centrale de Fessenheim, poursuite de l'achèvement du chantier de l'EPR de Flamanville) ; mise en place d'une nouvelle tarification progressive de l'eau, de l'électricité et du gaz ; création d'une Europe de l'énergie.

Energies renouvelables : faire de la France le leader européen des énergies marines renouvelables ; protection de l'environnement au niveau International ; soutien de la France à la mise en place d'une Organisation mondiale de l'environnement et d'une véritable gouvernance de la mondialisation autour du G20, des organisations régionales et des Nations unies.

Industries et développement durable : mettre en place un cadre réglementaire stable et transparent qui favorise le développement de la filière industrielle du photovoltaïque en France et en Europe ; créer un fonds de capital-investissement dédié aux énergies renouvelables au sein de la future Banque publique d'investissement ; favoriser l'achat de panneaux photovoltaïques européens en orientant les financements, les aides publiques et les allègements fiscaux vers les entreprises qui feraient ce choix.

## **ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE NON , ÉCOLE DE LA NATION GUADELOUPÉENNE OUI .**

Georges Pau-Langevin, qui a pris naissance en Guadeloupe , mais qui est française et non guadeloupéenne est venu passer quelques heurs dans notre pays .La ministre déléguée à la réussite scolaire, est venu participer à un colloque sur « la refondation de l'école de la République dans le cadre de la concertation à l'échelle française dans le but de « refonder l'école de la République ». Le contraire nous aurait étonné .Pour les conservateurs de l'ordre colonial il faut par tous les moyens effacer de la mémoire des guadeloupéen toute idée de la nation guadeloupéenne . Les pistes de réflexion portent sur les rythmes scolaires, la durée de l'année scolaire, les programmes ou encore l'apprentissage. Chaque année, nous avons un système scolaire qui éjecte de nombreux jeunes sans formation, sans qualification, sans solution . Mais la cause profonde de cet échec et de l'exclusion n'est jamais évoquée . L'école française en Guadeloupe est un pilier de l'ordre colonial : l'école a pour mission première d'assimiler et de faire triompher les valeurs françaises qualifiées pudiquement de valeurs de la république. Pour les nationalistes, il faut construire une école guadeloupéenne qui tende vers l'excellence . Notre école va socialiser les jeunes dans notre culture, les former au respect de la diversité de notre monde, individualiser la formation et choisir des méthodes modernes pour optimiser la ressource humaine qui est notre richesse principale . L'idéologie coloniale de l'école doit disparaître de notre pays .

### « PAS TOUCHE » AUX RETRAITÉS

Dans son dernier rapport sur la sécurité sociale, la Cour des comptes préconise de faire davantage participer les retraités à la solidarité nationale. D'après la Cour des comptes, les différentes niches fiscales et sociales qui s'appliquent aux retraités représenteraient un manque à gagner de 12 milliards d'euros pour l'État et la sécurité sociale. Or, les revenus des têtes blanches sont désormais légèrement plus élevés que ceux des actifs, et leur patrimoine beaucoup plus. Selon le président socialiste de la Cour Didier Migaud, "les retraités sont dans une situation financière plus favorable que les actifs, notamment les jeunes." Et l'objectif de ces avantages, qui était de réduire l'écart avec les actifs "est atteint."

### **Revue des mesures préconisées par la Cour des comptes :**

- Supprimer progressivement l'abattement de 10% alors qu'ils n'ont plus de frais professionnels (gain de 2,7 milliards d'euros).
- Supprimer progressivement l'exonération des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants (gain de 800 millions d'euros).
- Aligner le taux de CSG appliqué aux pensions de retraite sur celui des actifs. Ce qui soumettrait les 7,9 millions (49%) de retraités aujourd'hui assujettis à une CSG de 6,6% à un taux de 7,5% (gain de 1,2 milliard d'euros).
- Les 585.000 particuliers employeurs de 70 ans et plus qui bénéficient d'une exonération de cotisations patronales, se la verraient supprimée (gain escompté de 380 millions d'euros) .
- Les retraités aux pensions les plus modestes et actuellement soumis à une CSG à 3,8% ne seraient pas imposés davantage.

En contrepartie, la Cour des comptes demande à ce que le minimum vieillesse, à 777,16 euros actuellement et qui concerne près d'un million de personnes dont 55% de femmes, soit relevé. Le revenu moyen d'un retraité en France en 2010 était de 1216 euros par mois selon l'Insee. En Guadeloupe , il est à peine de 800 euros .

## LES REACTIONS

**LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** dénonce le rapport de la cour des comptes sur la situation des retraités et particulièrement sur la situation des femmes retraitées ou veuves. En Guadeloupe, notre pays, les retraités ne sont pas des nantis loin de là. Nous rappelons notamment que la pension moyenne du régime général est proche du seuil de pauvreté. Aujourd'hui, bon nombre de ces retraités sont au minimum vieillesse, et beaucoup vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les mesures proposées vont considérablement aggraver la situation déjà déplorable de ce groupe social. Les retraités doivent se faire entendre et manifester pour rejeter le rapport de la Cour des comptes et exiger l'ouverture de négociations avec les autorités coloniales pour élaborer un statut équitable des retraités.

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



## AFFAIRES INTERNATIONALES

### SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

#### SALAFISME : PROBLÈME OCCIDENTAL MAIS PAS MUSULMAN

Tout le monde s'empare des manifestations de musulmans contre un film islamophobe, De quoi s'agit-il exactement ? Un malheureux voyou, rompu aux affaires de corruption décide de faire un film insultant l'Islam, le prophète Mohammed et les musulmans... Cette personne est présentée comme un copte intégriste américain originaire d'Égypte.

Dans un premier temps, les manifestations touchent la Libye où un ambassadeur paie ce film crétin de sa vie. Un ambassadeur américain qui sûrement a oublié que les « talibans » qui furent « amis » des USA sont aujourd'hui leurs ennemis... Il était sûr d'être en territoire « ami »... Mais vous devriez tous le savoir « ami le jour » et « ennemi la nuit »...



Ensuite, c'est au tour de l'Égypte et de la Tunisie, puis de l'Afghanistan, du Pakistan (notamment la zone tribale où des Afghans vivent dans des camps de réfugiés depuis 1989)...

Ce jour c'est le Hezbollah qui appelle à manifester. Mais le Hezbollah c'est quoi ? Un mouvement de résistance libanaise qui lutte contre la puissance coloniale israélienne pour libérer une partie du Liban encore occupé, et la Palestine complètement occupée. Bien entendu que les manifestations libanaises font écho au sang des libanais et des enfants de Canaa morts en 2006, quand Israël a agressé le peuple libanais. De plus, il faut se souvenir que le Hezbollah est chiite, et non sunnite. Les salafistes étant issus de la branche sunnite...

Quand les manifestations atteignent les capitales occidentales, elles sont moins denses et les manifestants sont bien moins nombreux (Londres, Sidney, Paris...). En réalité, il n'y a pas de quoi « fouetter un chat ». Les journalistes occidentaux, notamment français ne sont pas de fins analystes et sont habitués à réagir de façon « chaude » ou « réactionnaire » à toute information se rapportant à l'Islam, au monde arabe ou à la Palestine. Voilà pourquoi l'information concernant l'Islam, l'Islamisme, le monde arabe et la Palestine, ainsi que les guerres barbares de l'Otan au Pakistan et en Afghanistan reste superficielle, voire inexistante... Aussi quand des événements « spectaculaires » surviennent personne n'est capable d'expliquer ce qui se passe aux français... Comment un journaliste peut-il comparer la réaction à un film anti-Islam d'un libyen dont le pays vient d'être détruit par la France et l'Otan, avec la réaction d'un égyptien dont le pays n'est pas en guerre avec l'Otan, la France ou tout autre état d'Occident ? Les libyens ont vu leur pays détruit. Des dizaines de milliers de Libyens ont perdu des membres de leur famille pendant les bombardements de l'Otan, aussi leur réaction face à l'insulte de leur religion sera terrible parce que quand on a tout pris à un homme ou à une femme et qu'en plus on lui dit « même le Dieu que tu pries de te sortir de ta misère et de ta douleur est mauvais », il réagit en explosant... Voilà pourquoi il est complètement inconscient, voire malhonnête de comparer la réaction d'un Afghan avec celle d'un Turc ou d'un Iranien face à cet événement. En Libye ce fut un prétexte pour se venger des occidentaux qu'on avait à portée de main, en Afghanistan les talibans ont encore plus fait de victimes et causés de pertes matériels à l'Otan que d'habitude et les foules ont manifesté avec colère... Au Pakistan, où les américains tuent des réfugiés afghans à coups de drônes et de missiles, la colère est terrible et c'est normal. C'est humain : ils vivent comme des chiens et on les abat à coups de drônes. Du travail de fasciste... En Tunisie, la situation est encore plus complexe : les salafistes et les extrémistes vivent le Tourisme occidental comme une forme de colonialisme, et ils trouvent que les

occidentaux ne respectent pas leur pudeur. Ils veulent un état islamiste et se battent pour cela, voilà pourquoi des jeunes ont combattu aux côtés des salafistes comme ils le firent naguère à Alger 30 ans plus tôt... Tout le monde sait comment cela s'est soldé : 200 000 morts, tous égorgés ou victimes d'attentats...

Que la Presse française n'oublie jamais ça. Qu'elle ne l'oublie pas parce que l'avenir de la Tunisie est inquiétant, d'autant plus que les braises du Salafisme pavent les rues du Caire où le N°2 d'Al Qaeda, chirurgien de formation a forgé ses idées en matière d'Islamisme. Ayman Al-Zawari qui a créé « The Base » ( la base ou plutôt « le socle » de la future nation salafiste qui régnera sur tout le monde arabe et musulman, sans frontières et avec un unique drapeau noir...). Et l'Otan des imbéciles les arme en pensant un jour signer des contrats avec eux et siroter un thé à la menthe ??? Mr Perrin dans une vidéo que l'on peut voir sur Libération.fr déclare que « les Egyptiens n'ont pas été violents » mais il doit garder en tête que Sadate est mort des mains de nébuleuses islamistes et que Al-Zawari (Salafiste notoire et compagnon de route et chirurgien de Ben Laden) a passé 5 ans dans les geôles de Moubarak pour avoir fréquenté la mouvance coupable de l'assassinat de Sadate... Que Mr Perrin n'oublie pas tous les attentats commis en Egypte, le dernier en date n'est pas si vieux, une jeune française de 17ans y a laissé la vie... Pas besoin de violence lors des manifestations quand des femmes sont violées par des groupes d'hommes afin de leur passer l'envie de manifester et de vouloir vivre politiquement, ou parce qu'elles sont occidentales « donc des putes » selon les esprits brillants des amis de Sarko et BHL..... Je ne suis pas d'accord avec la simplicité avec laquelle on aborde ces manifestations qui pour certains signent « la fin des Printemps arabes ».... Quels printemps arabes ? En Libye c'est le règne du Salafisme, c'est Abdelhakim Belhaj, ancien « afghan » qui dirige l'armée ? En Tunisie ce sont les islamistes. En Egypte ce sont les frères musulmans. En Syrie ce sont les salafistes qui tentent de prendre le pouvoir ? Quel printemps arabe ????? Le printemps de l'homme arabe peut-être mais l'hiver des femmes arabes... Violées place Tahrir, battues et crachées en Tunisie si elles sont habillées trop courts selon la loi des islamistes qui s'improvisent « police religieuse » et vont jusqu'à tabasser un député français car il porte un bermuda ? En Algérie on n'a pas manifesté car « le printemps arabe » c'était il y a plus de 20 ans, il a ensanglanté le pays...

L'Occident fabrique des talibans, les impose aux Afghans et va ensuite bombarder le peuple afghans quand les talibans décident de commettre des attentats à New-York (je n'oublierai pas les larmes de Ch. de Ponfilly apprenant l'attaque imminente des USA sur l'Afghanistan, il s'est suicidé plutôt que de voir des fils de pute massacrer les enfants afghans)... L'Occident installe des salafistes en Libye et ensuite c'est la panique à Paris

car 200 islamistes non armés manifestent ???? Il faut être cohérent : s'ils vous font peur, pourquoi les avoir installés à Tripoli ???? Et ces Copé, ces adeptes du Gourou Sarkozy qui ont soutenu l'installation du Salafisme et de la Charia à Tripoli et qui osent avoir peur de 200 « gogols » en djellabah arpentant les rues de Paris ? Quand on ne veut pas de salafistes chez soi, on ne les impose pas aux autres ! Quand on trouve criminel de provoquer une manifestation via les réseaux sociaux, on ne les applaudit pas à Tunis, à Damas ou à Peta ou Chnok ! Ce qui est mauvais pour Paris est mauvais pour tout le monde ! L'UMP qui a peur de ses amis islamistes, elle est pas mal celle-là ! Je trouve que l'UMP aurait dû manifester avec eux, ainsi que BHL ! Et Juppé qui est allé défendre la cause islamiste libyenne à l'ONU, il n'a rien à dire non plus ! En tant que musulmane, je trouve que les salafistes et le salafisme ne sont pas des « problèmes musulmans » mais « des problèmes occidentaux... » Je n'ai pas à condamner les manifestations salafistes à Paris ou en Libye car je n'ai jamais contribué contrairement à vos pouvoirs, à installer les islamistes... C'est à BHL et à Sarkozy, à Reagan et ses successeurs comme Clinton de s'expliquer pas aux musulmans... Nous n'avons jamais instrumentalisé les talibans ou Ben Laden, vous oui...

L'Islam n'est pas le problème, le problème c'est l'Occident et sa manipulation du salafisme... Je ne comprends pas que Boubaker nous insulte en nous appelant au calme : ce sont les salafistes qui déboulent devant l'ambassade de feu Reagan, devant le Palais de l'Élysée où se trouve F. Hollande, membre du PS qui a soutenu le coup d'état en Libye par les islamistes, devant la Place Beauvau où trône M. Valls pourfendeur des Roms et soutien des islamites de Benghazi, et en face qui leur répond ? Guéant, Valls, Copé, Juppé, bref, une histoire de famille comme il en existe tant ! SVP D. Boubaker, Malek Chebel, taisez-vous, laissez donc les salafistes et les occidentaux laver leur linge sale en FAMILLE !!!

**Ginette Hess Skandrani**  
**écologiste, membre co-fondatrice des verts, anti-colonialiste et solidaire des peuples opprimés du monde arabe, dont les Palestiniens et d'Afrique.**

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **HAÏTI : LE RETOUR DU SOCIAL**

Le rappel d'une prochaine augmentation du salaire minimum et une hausse prévisible du prix des denrées alimentaires sont venus rappeler que la résolution des problèmes sociaux du pays ne se fera pas par de grandes déclarations générales, la constitution de commissions pour faire baisser les prix et le lancement de programmes sociaux qui faute de financement pérenne ne touche que très peu de gens .

## Rappelons les faits :

Le salaire minimum dans les industries d'assemblage est fixé à 300 gourdes à partir du lundi premier octobre 2012 (Loi fixant le salaire minimum à payer dans les établissements industriels et commerciaux : Le Moniteur No. 109 / Mardi 6 octobre 2009).

L'Exécutif a créé, vendredi 14 septembre, une Commission de stabilisation des prix formée de représentants de la Primature, du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), du Conseil de Développement Économique et Social (CDES), et de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA). Cette Commission a pour mandat de proposer, en concertation avec le secteur privé et les associations paysannes, des mesures de stabilisation des prix des denrées considérées comme « sensibles » en raison de leur importance dans le panier de la ménagère haïtien.

Le Premier Ministre, Laurent Lamothe, accompagné de Mme Rosanne Auguste, la Ministre déléguée chargée des Droits Humains et de la Lutte Contre la Pauvreté Extrême, fait de la publicité pour les programmes sociaux comme « Ti Manman Cheri », ouvert aux mères de famille en situation difficile.

Par contre, on constate qu'il n'y a jamais eu de rencontres d'envergure entre le gouvernement, les organisations patronales et les syndicats sur la politique salariale ou la protection sociale. On constate aussi que l'indexation des salaires sur les prix prévue par le code du travail n'est jamais appliquée malgré une forte inflation. De plus le conseil national des salaires, une structure de concertation n'a jusqu'ici pas vu le jour.

Il n'y aura pas de développement en Haïti sans un préalable social et un dialogue permanent entre les partenaires sociaux.

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



## ÉTAT DES MARCHÉS

### ASIE

La baisse domine ce matin sur les Bourses d'Asie, où les investisseurs surveillent de près la querelle qui enfle entre la Chine et la Japon au sujet de la nationalité de quelques îlots... A la Bourse de Tokyo, fermée hier, l'indice Nikkei a ouvert en légère hausse avant d'inverser la tendance (-0,1%) pendant la séance de l'après-midi. A Hong Kong, l'indice Hang Seng cède 0,2%, tandis que le Shanghai Composite recule de 0,5% et Taiwan lâche 0,3%. Les autres marchés se montrent aussi très hésitants : -0,07% pour Séoul, -0,1% pour Sydney, tandis que Singapour cède 0,2% et qu'à la Bourse de Bombay, l'indice BSE Sensex cède 0,1%. Les investisseurs, toujours nerveux sur la

situation en Europe, attendent aussi aujourd'hui la publication de l'indice ZEW du climat des affaires en Allemagne. Par ailleurs, la situation de l'Espagne préoccupe, après un retour de ses taux d'intérêt au-dessus de 6%, hier, pour la première fois depuis les annonces monétaires de la BCE du 6 septembre dernier. Les investisseurs s'attendent désormais à ce que Madrid soit amené à recourir à l'aide de la BCE sous forme de rachat d'emprunts d'Etat, en échange de contrôles accrus sur ses finances.

## **ÉTAS UNIS**

Wall Street a terminé sans direction mardi dans un contexte moins propice à la prise de risques après l'euphorie provoquée par de nouvelles mesures de relance des banques centrales la semaine dernière: le Dow Jones a gagné 0,09% mais le Nasdaq a reculé de 0,03%. Selon des résultats provisoires à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a grignoté 11,93 points à 13.565,03 points tandis que le Nasdaq a reculé de 0,87 point à 3.177,80 points.

## **EUROPE**

La Bourse de Paris a terminé en baisse mardi (-1,15%), en raison de prises de bénéfices après sa récente progression et sur fond d'incertitudes quant à une demande d'aide de l'Espagne. L'indice CAC 40 a perdu 41,00 points à 3.512,69 points, signant une seconde séance de baisse consécutive, dans un volume d'échanges assez faible de 3,201 milliards d'euros. Lundi, il avait lâché 0,78%. Parmi les autres marchés européens, Francfort a perdu 0,76% et Londres 0,43%. Par ailleurs, l'Eurostoxx 50 a lâché 1,17%. "On ne peut pas parler pour l'heure de retournement de tendance mais plutôt de digestion après la hausse depuis une dizaine de jours", observe Renaud Murail, gérant chez Barclays Bourse. Selon lui, "le marché manque de carburant pour aller plus haut" alors que les indicateurs publiés en cours de séance n'ont pas eu trop d'effet sur le marché.

## **CHANGE**

L'euro reculait face au dollar mardi, pénalisé par des prises de bénéfices alors que s'estompait l'euphorie provoquée par les banques centrales et que la situation de l'Espagne, réticente à demander une aide européenne, inquiète les opérateurs. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3034 dollar contre 1,3114 dollar lundi vers 21H00 GMT. La devise européenne s'était hissée lundi après-midi à 1,3172 dollar, un nouveau plus haut niveau depuis le 4 mai. L'euro creusait également ses pertes face à la monnaie nippone, à 102,56 yens contre 103,22 yens lundi soir. Il était monté lundi jusqu'à 103,86 yens, un sommet depuis le 9 mai. Le dollar fléchissait légèrement face à la devise japonaise à 78,66 yens contre 78,70 yens vendredi. Vers 18H00 GMT, la livre britannique poursuivait sa hausse face à l'euro à 80,22 pence, et se stabilisait face au billet vert à 1,6246 dollar. La devise helvétique grimpait face à l'euro à 1,2114 franc suisse pour un euro, rebondissant après être descendue la veille à 1,2184 franc -- son plus bas niveau depuis début janvier. La monnaie suisse fléchissait face au billet vert à 0,9294 franc pour un dollar. La monnaie chinoise a terminé à 6,3185 yuans pour un dollar, contre 6,3172 yuans lundi.

## MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole creusaient leurs pertes mardi, ne parvenant pas à reprendre pied après avoir enregistré la veille un plongeon éclair de 4 dollars -- un mouvement jugé "mystérieux" par les experts, qui pointaient une erreur technique ou des rumeurs sur les stocks stratégiques. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 112,80 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, perdant 99 cents par rapport à la clôture de lundi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en octobre reculait de 75 cents, à 95,87 dollars. Dans un marché nerveux, les cours du baril peinaient à reprendre leur souffle. Ils avaient piqué brusquement du nez lundi soir, environ 20 minutes avant la clôture du marché new-yorkais, le Brent comme le WTI décrochant d'environ 4 dollars en quelques minutes. "Il y a eu un mouvement de vente soudain, inattendu, et jusqu'à présent inexplicable", soulignait David Hufton, analyste du courtier PVM, estimant que "les premiers +coupables+ qui viennent à l'esprit sont une erreur algorithmique (dans les échanges électroniques) ou une erreur de saisie commise par un courtier ("fat finger)". Cependant, s'étonne M. Hufton, "les prix n'ont pas connu une reprise-éclair ce mardi après leur plongeon-éclair" de la veille, comme c'est souvent le cas lorsque le marché reprend ses esprits après avoir été déstabilisé par une erreur évidente de courtage.

**PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**



**M**ANAGEMENT ET DROIT

## PARUTION DU GUIDE DE L' AUTO ENTREPRENEUR 2012

L'auto-entrepreneur offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le ministère de l'économie propose à tous ceux qui souhaitent entreprendre, son guide 2012 "L'auto-entrepreneur : Pour faire fructifier votre talent !", qui présente les caractéristiques du régime de l'auto-entrepreneur, à jour du mois d'août. Ce dispositif simplifie les démarches administratives et diminue les charges liées au démarrage par une personne physique d'une activité commerciale, artisanale ou libérale, qu'elle soit exercée à titre principal ou complémentaire. On y retrouve une série de questions-réponses :

Qui peut devenir auto-entrepreneur ?

Qu'apporte le régime de l'auto-entrepreneur ?

Quels sont les autres avantages dont bénéficie l'auto-entrepreneur ?

Comment changer de régime ?

Comment mettre fin au régime de l'auto-entrepreneur ?

Mais aussi des informations sur des thèmes précis, comme :

l'Accre et l'auto-entrepreneur  
le RSA et l'auto-entrepreneur  
l'auto-entrepreneur dans les Dom  
l'assurance chômage et la création ou la reprise d'entreprise  
le cumul d'activités par une même personne physique ou au sein d'un même foyer fiscal  
les agents publics et le régime de l'auto-entrepreneur  
la validation des trimestres de retraite au régime de base  
le cumul emploi retraite

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES LA CONSULTATION EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

L'employeur doit consulter les membres du Comité d'entreprise lors d'une première réunion qui doit se tenir avant le 1er octobre 2012. Chaque année, l'employeur doit consulter le comité d'entreprise en matière de formation professionnelle au cours de deux réunions. Selon les dispositions de l'article D2323-7 du Code du travail, la première d'entre elle, doit intervenir avant le 1er octobre, et la seconde avant le 31 décembre de l'année en cours.

### **La première réunion porte sur la présentation et la discussion des documents prévus aux 1° à 7° de l'article D2323-5 du Code du travail, c'est-à-dire :**

les orientations de la formation professionnelle dans l'entreprise telles qu'elles résultent de la consultation prévue à l'article L2323-33 ;

le résultat éventuel des négociations sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés ;

la déclaration relative à la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue et, le cas échéant, la déclaration spéciale concernant le crédit d'impôt formation professionnelle ainsi que les informations sur la formation figurant au bilan social ;

les conclusions éventuelles des services de contrôle sur le caractère libérateur des dépenses imputées sur la participation des entreprises et le caractère éligible des dépenses exposées au titre du crédit d'impôt formation professionnelle ;

le bilan des actions comprises dans le plan de formation de l'entreprise pour l'année antérieure et pour l'année en cours comportant la liste des actions de formation, des bilans de compétences et des validations des acquis de l'expérience réalisés, complétée par les informations relatives :

- aux organismes de formation et aux organismes chargés de réaliser des bilans de compétences ou des VAE
- à la nature et aux conditions d'organisation de ces actions
- aux conditions financières de leur exécution
  - aux effectifs concernés répartis par catégorie socioprofessionnelle et par sexe ;
  -

les informations, pour l'année antérieure et l'année en cours, relatives aux congés

individuels de formation, aux congés de bilan de compétences, aux congés de validation des acquis de l'expérience et aux congés pour enseignement accordés, notamment leur objet, leur durée et leur coût, aux conditions dans lesquelles ces congés ont été accordés ou reportés ainsi qu'aux résultats obtenus ;

le bilan, pour l'année antérieure et l'année en cours, des conditions de mise en oeuvre des contrats et des périodes de professionnalisation ainsi que de la mise en oeuvre du droit individuel à la formation. Le bilan porte également sur l'accueil des enseignants et des conseillers d'orientation.

**La seconde réunion doit concerner le plan de formation,** les conditions de mise en oeuvre des périodes et des contrats de professionnalisation et la mise en oeuvre du droit individuel à la formation pour l'année à venir.

**PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM**

Suivez Nous sur }  
**facebook**

Suivez Nous sur }  
**facebook**

Suivez Nous sur }  
**facebook**





## **TABLEAU DE BORD**

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

### **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:**

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

### **POPULATION**

POPULATION 2010: 407 205 habitants

### **OFFRE**

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### **DEMANDE**

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### **PRIX**

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

### **NOMBRE D'ENTREPRISES**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

**PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**